

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
Band:	35 (2009)
Heft:	2
Artikel:	Entre être et devenir femme : trajectoires de précarité féminine dans un contexte désindustrialisation en France et en Italie
Autor:	Pernigotti, Elisabetta
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-815050

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre être et devenir femme: trajectoires de précarité féminine dans un contexte désindustrialisation en France et en Italie

Elisabetta Pernigotti*

1 Introduction

L'égalité légale femmes/hommes dans l'emploi et dans la famille n'a jamais été aussi extensivement reconnue qu'aujourd'hui. Mais si l'accès à l'emploi pour les femmes a représenté une possibilité d'indépendance économique vis-à-vis de la famille, la féminisation de la précarisation continue de s'étendre. D'après Fraisse, la neutralité formelle de genre est une fiction nécessaire aux démocraties contemporaines pour masquer les inégalités de fait existant entre hommes et femmes. La configuration contemporaine de positions inégalitaires de genre semble passer par la production d'*« une figure nouvelle de la différence sexuelle »* (Fraisse, 1998, 573). Delphy associe la différence de genre à une volonté de hiérarchisation. D'après elle, les différences sont mises en place par la structure sociale elle-même, pour être ensuite constatées en guise de déterminants extérieurs à celle-ci. L'idée même de différence cache des situations fondamentalement inégales dans une société fondée sur la hiérarchisation sociale organisée par des groupes construits comme différents sur la base de critères et mécanismes de différenciation/hiérarchisation (Delphy, 2001).

La diffusion de la précarisation est-elle révélatrice d'une différence sexuelle, ou bien participe-t-elle de la construction d'une position sociétale inégalitaire pour les femmes?

La construction multidimensionnelle des inégalités se reflète dans le phénomène de la précarisation. L'intérêt pour le processus de précarisation provient de la « réflexion croisée sur les évolutions de l'organisation du travail et sur le rôle de l'État, dans le domaine du travail et de la protection sociale » (Appay, 2005, 120). D'après Appay, la précarisation est un processus qui peut trouver un fondement à un niveau professionnel ou en relation avec les politiques sociales et de santé, mais qui s'en distingue, parce que, d'une part elle n'est pas liée à des circonstances passagères, et d'autre part parce qu'elle entraîne une détérioration de la vie qui dépasse le rapport à l'institution ou le cadre professionnel. De plus, dans la position sociale occupée par les femmes, travail domestique et emploi sont « inséparables » (Dayan-Herzbrun, 1982, 116). L'insertion familiale peut aussi participer au processus de précarisation (Saraceno et Naldini, 2001 ; Saraceno, 2004). Cela appelle

* ATER Université Paris 8 Saint Denis/Vincennes.

à un examen conjoint des dynamiques familiales et professionnelles. Dans l'examen des parcours de vie, on a fait l'hypothèse que les inégalités trouvent leur force et s'affermissent par la cohérence entre les désavantages dans les diverses dimensions de la vie et dans leurs déploiements dans le temps (Sapin, Spini et Widmer, 2007). La construction de la position sociale précaire des femmes peut se manifester par des désavantages cumulatifs sur le marché de l'emploi, par l'action publique, dans la famille. Le caractère cumulatif des désavantages dans ces trois dimensions paraît être un aspect essentiel de la construction inégalitaire de genre. Cet article s'inscrit dans les études sur le développement de la précarisation en lien avec les limites de l'organisation contemporaine de l'emploi (Appay, 1997, 2005 ; Castel, 1999 ; Paugam, 2007). Mais à la différence de ces études, une attention particulière est accordée à l'insertion familiale.

Comment les diverses dimensions de la précarisation s'articulent-elles dans des itinéraires de vie différents ? Selon Walby, pour les femmes de classes populaires, l'essor des emplois pauvres (emplois rémunérés inférieurs au SMIC à temps plein) dans les services domestiques et les services à la personne signent une continuité dans la relégation des femmes des classes populaires à la sphère domestique. Cependant, dans le passé, cette assignation au domestique provenait davantage du privé. Plus récemment, l'inversion de la dichotomie emploi-travail domestique, qui continuerait de représenter le travail domestique comme la véritable place des femmes de classes populaires, est faite par la sphère publique, c'est-à-dire le marché ou l'État social (Walby, 1998). Pour saisir l'articulation des effets cumulatifs des parcours de vie vers la précarisation, le contexte socioéconomique local et le contexte de l'action publique en matière sociale sont aussi reconnus comme importants (Olagnero, 2003, Negri et Saraceno, 2003). Guillemard souligne que la transition vers le post-fordisme affecte l'organisation du cycle de vie. Les itinéraires professionnels discontinus provoquent une « désinstitutionnalisation du régime ternaire (éducation, emploi, retraite) du cycle de vie », désarticulant travail et protection sociale (Guillemard, 2008, 31). Cependant, pour de nombreuses femmes arrêtant leur carrière à la suite de la mise en couple ou de la transition à la parentalité, le changement est moins significatif. Pour ces dernières, l'accès aux droits sociaux se fait souvent par voie indirecte, par les droits dérivés dont elles bénéficient en vertu du lien familial avec le conjoint, ce dernier étant plus souvent actif de manière stable et à plein temps sur le marché de l'emploi. Dans les comparaisons internationales, il faut particulièrement tenir compte de la « variabilité extrême des formes de division du travail... en lien avec l'évolution des rapports sociaux de sexe dans l'ensemble de la société » (Hirata, 1997 44).

Cette contribution traitera de la précarisation dans un contexte de paupérisation socioéconomique lié au déclin industriel en milieu rural. L'intervention étatique en matière sociale se caractérise par le familialisme tant en France qu'en Italie. Une comparaison France/Italie de parcours de vie de femmes aboutissant à la précarisation peut permettre de comprendre les dynamiques de renforcement des

inégalités entre femmes et hommes par des effets différents, liés aux diverses mesures sociales de soutien au travail familial de soins et en général aux politiques familiales et sociales. Une telle comparaison peut aussi élucider les relations entre effets cumulatifs et compensatoires venant de l'intervention plus importante de l'État français en matière sociale. Enfin, les recherches sur la pauvreté et la précarisation tendent à se focaliser sur des groupes marginaux, cumulant pauvreté monétaire et exclusion sociale ; en revanche, les itinéraires de vie vers la précarisation et ceux qui dissocient précarisation et exclusion sociale restent peu connus (Saraceno, 2003).

Cet article traite des «(dis)continuités» dans les itinéraires de précarisation, il examinera la précarisation de femmes en contexte de forte insertion sociale et de paupérisation locale. Après une mise en contexte des deux modèles d'intervention des États en matière sociale et des deux terrains de l'étude, l'article poursuivra par l'analyse de deux catégories d'itinéraires de précarisation. Il se centrera ensuite sur l'analyse multidimensionnelle et dynamique de la précarisation.

1.1 Différents mais similaires ? Deux formes d'intervention sociale étatique et deux organisations des services à la personne

L'État social peut s'interposer entre emploi et travail familial de même qu'il peut opérer une redistribution des inégalités socio-économiques (Esping-Andersen, 1999). Les itinéraires de précarisation sont particulièrement sensibles à ses interventions pouvant faire la différence entre dépendance et indépendance dans les relations économiques et de soins.

En Italie, l'intervention de l'État social est fragmentaire et les politiques familiales sont à peine développées (Saraceno, 2000). La famille est désignée comme la première responsable de la mise en place de la solidarité économique et de soins, la dé-familiarisation par l'État restant embryonnaire (Esping-Andersen, 1999 ; Saraceno, 2000). Son faible rôle peut expliquer la reproduction dans le temps de modes de vie familiaux caractérisés par les interdépendances entre les femmes et les hommes et les dépendances intergénérationnelles. Par exemple, en 2003, les grands-parents s'occupent de 35,7 % des enfants de moins de 13 ans (Naldini, 2003). D'autre part, en Italie il existe aussi un large secteur de travail – au moins 76 % non déclaré – de services domestiques et à la personne, intégrés au fonctionnement des familles (Istat, 2001). Pour les travailleurs-ses, l'informalité signifie de fait l'exclusion de la sécurité sociale directe. En 2003, 10 % des personnes âgées et 13 % des familles avec enfants reçoivent de l'aide extérieure à la famille (Istat, 2004). En revanche, la France a une forte tradition d'organisation de services pour la petite enfance. Alors que presque tous les enfants de plus de 3 ans sont scolarisés, les enfants de moins de 3 ans bénéficiant d'un mode d'accueil formel représentaient 30% en 2000. Il faut aussi remarquer les différences territoriales, par exemple pour cette même année, 45% des places offertes en crèches étaient en région parisienne, les assistantes maternelles étant le mode de garde le plus diffusé en milieu rural

(Bachelard, 2000). En général, le familialisme de l'État social français s'exprime d'une part dans une attention particulière au soutien de la natalité par les politiques familiales et sociales, dont la diffusion de divers modes de garde et de soins, des politiques de l'emploi encourageant la conciliation de l'emploi des femmes avec le rôle de mère (Beergeron et Jonson, 1999). D'autre part, le modèle fiscal peut aussi être qualifié de familialiste, car il prend pour référence le foyer fiscal et non pas les individus, générant ainsi des avantages fiscaux pour les couples composés d'un pourvoyeur principal et d'un pourvoyeur secondaire ou à charge. À la différence de l'Italie, les services à la personne en France ont fait l'objet de mesures de soutien de l'offre et d'une grande organisation. Cependant les heures travaillées restent bien en dessous d'un temps plein, autour d'une vingtaine d'heures par semaine, alors que les personnes concernées souhaitent souvent travailler davantage (Chol et Viger, 2007). Le peu d'heures travaillées par semaine limite leurs revenus présents et futurs (retraite, chômage).

En dépit des différences, les deux systèmes sociaux ont en commun au moins deux dimensions. Ils sont corporatistes, centrés sur les contributions de l'emploi et la solidarité professionnelle, diminuant ainsi la reconnaissance publique du travail familial de soins en matière d'accès aux droits sociaux. Deuxièmement, ils proposent un accès familialiste, donc non-individualisé aux droits sociaux. L'ensemble des deux aspects « ...autorise, voire légitime, les emplois précaires et à temps partiel, majoritairement le lot des femmes » soutenant une dualisation du marché de l'emploi (Letablier, 2003, 9). Ce modèle en France est encore renforcé par son parallèle dans la fiscalité. Par contre l'Italie a un modèle fiscal individualisé. Le critère familialiste dans l'accès aux droits sociaux signifie que la pauvreté laborieuse des femmes vivant en couple n'émerge que conjointement à celle de leur ménage, autrement dit, le mode de vie de couple ou en famille rend non problématique la dépendance économique, selon une supposition de solidarité économique à l'intérieur de ces espaces. De plus, ce type de pauvreté peut rester caché et surtout non éligible aux mesures contre la pauvreté, symboliquement exclu de la reconnaissance publique des problèmes sociaux ; sur le marché, cette situation ne peut qu'affaiblir le pouvoir de négociation salariale des femmes (Lanquentin, Letablier et Périvier, 2004).

1.2 Le contexte géoéconomique : les deux terrains ruraux en déclin industriel

Nous avons cherché des terrains qui, sans forcément être représentatifs des cas nationaux, pouvaient mettre en évidence des processus de précarisation. L'article compare deux terrains, l'un en France, l'autre en Italie. Nous avons choisi de mener une enquête dans deux milieux ruraux, en voie de désindustrialisation, le Calvados (en Basse-Normandie) et l'Eporediese (dans le Piémont). Les deux terrains ont été choisis pour leur histoire économique et sociale similaire. Ils ont été parmi les premiers territoires de l'industrialisation rurale, développant une industrie fordiste, avec des unités de production à basse valeur ajoutée fortement féminisés (par ex.

textile et agroalimentaire). Dans les dernières décennies l'internationalisation de l'économie a affecté les deux contextes socioéconomiques, à tel point que depuis une dizaine d'années, ils font l'objet des politiques européennes pour les territoires les plus défavorisés de l'Union européenne. Réunissant les critères pour l'intervention du Fonds social européen, ils constituent des « zones en difficulté structurelle pour des raisons de reconversion économique et sociale » et des zones « rurales en déclin », (objectif 2, règlement CE n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999).

2 Méthodes

L'analyse qui suit s'appuie sur 30 entretiens biographiques semi-directifs d'une durée d'environ deux heures, conduits entre octobre 2004 et juin 2005. Les enquêtées ont été identifiées en fonction de leur recherche active d'emplois peu ou pas qualifiés auprès de leur communauté résidentielle (les villages environnants) ; ainsi nous avons opté pour une définition native de la cible, c'est-à-dire que nous avons décidé de ne pas suivre les recensements des demandeurs d'emploi proposés par les institutions publiques, nous nous sommes en revanche directement adressée aux communautés en étude pour le repérage des enquêtées (Demazière, 2003). La population ciblée ne connaît pas de problèmes particuliers d'insertion sociale ou de citoyenneté qui justifieraient les conditions détériorées d'emploi pour des raisons autres que les dimensions socioéconomiques, de genre et de classe évoquées plus haut. Le traitement social de l'ethnicité, en particulier, n'est pas un facteur explicatif adéquat dans ce cas, le déclin économique caractérisant les territoires choisis les rendant peu attractifs pour la migration. L'âge a été un autre critère fondamental. Les entretiens ont été également distribués entre les deux terrains. Dans chaque terrain, les enquêtées ont été contactées à travers une personne-guide, elle-même une femme d'âge moyen ayant une connaissance particulièrement approfondie du secteur où elle a toujours résidé et où elle exerce une profession en contact avec la population (préparatrice en pharmacie en Italie et kinésithérapeute en France). Nous avons veillé à l'hétérogénéité de l'échantillon. Cependant, nous n'avons trouvé que des femmes hétérosexuelles avec enfants. Cela nous a conduit à restreindre l'étude à des cycles de vie marqués par la mise en couple et/ou à la parentalité dans un cadre hétérosexuel.

3 Résultats

3.1 Implications de la vie familiale sur les trajectoires professionnelles 'de femme'

Les enquêtées sont issues des classes populaires, aucune d'entre elles n'a étudié au-delà de l'âge de 17 ans et toutes ont commencé à travailler tôt. Dans les itinéraires

professionnels des enquêtées, des événements de différenciation interviennent de bonne heure, lors de la mise en ménage et de la maternité. Avant le mariage, ou la mise en couple, toutes les enquêtées ont occupé un emploi ; plusieurs étaient employées à plein temps, comme ouvrières, employées de magasin, ou encore aides-domestiques. Par la suite, elles ont toutes fondé un foyer. La mise en ménage – qu'elle soit officialisée par le mariage en Italie ou moins systématique en France – a constitué, pour certaines, un élément en soi de précarisation de la vie professionnelle, alors que pour d'autres qui n'ont pas quitté leur emploi à plein temps après la mise en ménage, c'est l'organisation sexiste et de classe du marché de l'emploi qui les a cantonnées dans la précarité. En dépit de l'égalité légale des deux époux ou concubins, pour une première catégorie d'enquêtées, la précarisation semble être en lien direct avec des pratiques sociales dissymétriques dans les arrangements de couple. Pour une seconde catégorie, l'entrée dans la précarité est initiée par le marché de l'emploi, notamment à la suite d'un licenciement économique.

3.2 La précarisation provenant directement des arrangements de couple

Au regard des itinéraires professionnels de précarisation de la première catégorie, une division familiale du travail différentialiste structure des modèles familiaux centrés sur le rôle de pourvoyeur principal de l'homme ; elle peut se développer selon trois dimensions ou formes d'expression des rapports de genre dans le couple, se cumulant selon les situations. Il s'agit premièrement d'un positionnement de la part du compagnon/époux contraire à une activité professionnelle à plein temps pour la compagne/épouse ; deuxièmement du rapport genré du couple à la mobilité, et troisièmement de la demande envers la femme de se rendre disponible pour le travail de soins au bénéfice de la famille.

3.2.1 Quand le compagnon s'oppose à l'emploi de sa compagne

La contrainte directe et explicite de la part du compagnon concerne la différenciation symbolique des rôles à l'intérieur de la famille, selon un modèle autoritaire. Par exemple, Rose témoigne du refus de son mari à ce qu'elle travaille ; elle quitte alors l'emploi de femme de ménage à temps plein dans une usine. Elle raconte : « *J'ai arrêté de travailler, parce que mon mari ne voulait pas que je travaille. Comme mon mari ne voulait pas, automatiquement j'ai arrêté le boulot et j'ai élevé mes enfants.* » Elle a donc « automatiquement » agi selon le désir de son mari. Au cours de l'entretien, cependant, elle apparaît en réalité très fière de dire qu'elle a toujours travaillé, mais informellement et à temps partiel. Apparemment, cette forme de travail ne dérangeait pas son époux, car elle réussissait toujours à « se débrouiller » afin d'être à la maison quand il rentrait, pour le déjeuner ou le dîner, pour s'occuper des enfants et entretenir l'appartement. Ce qui fut objet de négociation dans le couple au début du mariage n'était pas la renonciation à un travail rémunéré, mais au statut social de travailleuse au bénéfice de celui d'épouse et de mère qui élève les enfants, assure

les repas et le ménage, et qui surtout n'usurpe pas le rôle symbolique du chef de famille « gagne-pain ». D'une part, la prééminence professionnelle du compagnon émerge comme élément essentiel du couple, d'autre part, la valeur symbolique de l'emploi précaire est rabaisée par ses conditions d'exercice, notamment le temps partiel et sa dimension informelle.

3.2.2 Différence dans le choix de mobilité

Une seconde dimension des rapports de genre concerne les décisions de mobilité, et se caractérise par un discours à connotation utilitariste lié à l'importance de l'emploi de l'homme dans le couple et non directement à la distribution d'un pouvoir décisionnel au bénéfice de l'homme. Cependant, dans la mesure où elle réalise une même division différentielle du travail, cette dimension peut être qualifiée de configuration indirecte du modèle de l'homme « gagne-pain ».

En milieu rural, les deux membres d'un jeune couple n'habitent pas toujours à proximité. Le lieu d'emploi de l'homme semble prévaloir systématiquement. Ceci implique pour la femme, lors de la mise en ménage, qu'elle quitte son propre territoire. Cela a conduit des enquêtées à démissionner, et ce, soit immédiatement si la distance devient trop importante, soit de manière différée lorsque la charge familiale de travail de soins augmente, sans être redistribuée dans le couple. L'emploi du conjoint reste prioritaire dans la mobilité aussi par l'absence de changements de résidence pour faciliter l'emploi de l'enquêtée. Notons qu'avant la mise en ménage, certaines d'entre elles n'avaient pas hésité à se déplacer pour des raisons professionnelles, même très jeunes, comme Frédérique qui s'éloigne de la famille à quatorze ans et Fiorella à onze ans pour garder des enfants. La mise en ménage paraît subordonner leurs stratégies professionnelles à celles du mari. Si, après la mise en ménage, quitter le lieu de vie du couple pour des raisons d'emploi n'a été envisagé par aucune enquêtée, même en période de chômage, certaines ont quitté ce même lieu de vie afin de suivre le mari dans les mutations de son emploi.

Ainsi, Sophie, après seize ans de travail ouvrier à plein temps qu'elle dit apprécier, car lui ayant permis d'acquérir une certaine qualification (cheffe d'atelier en usines textiles), se marie avec un gendarme. Pour suivre son mari dans sa nouvelle affectation, elle quitte son emploi : « ...*J'étais obligée de suivre mon mari, donc j'ai quitté (l'emploi d'ouvrière textile)*... » L'obligation informelle est ressentie de manière univoque. Elle ne trouve plus d'emploi et elle recherche du travail. De manière similaire, Laure a quitté le village natal et son emploi de préparatrice, car son mari, auparavant marin, est devenu gendarme et a obtenu un poste en Normandie. Le déplacement a été difficile, « ...*au départ, il y a des moments que je disais, je ne sais pas si je vais tenir le coup. Et bon, après je m'y suis faite, par obligation un peu... Je me disais que ça pouvait être quelque chose de bon pour lui dans la gendarmerie et après tout il fallait que je m'y fasse.* » Elle aussi semble ressentir le déplacement comme une indiscutable obligation venant du mariage. Au moment de l'entretien, ce couple a changé cinq fois de lieu

de résidence en fonction des mutations du mari. Découragée, elle a pour un certain temps renoncé à un emploi et repris lorsque sa fille a quitté la maison. À 52 ans au moment de l'entretien, elle occupe un emploi assisté (subventionné à moitié par l'État) comme cantinière à temps partiel pour un institut d'hébergement de jeunes handicapés. Il s'agit du troisième contrat assisté à temps partiel dans son parcours et il n'est plus renouvelable. Elle ne s'arrête pas de travailler malgré son mal de dos important, continuant à soulever de lourdes charges (caisses d'aliments, plateaux-repas pour les enfants qui mangent dans la chambre, etc), témoignant l'attachement à un emploi dont elle dit regretter la fin prochaine. Comme il a été fréquemment constaté, la précarité de l'emploi peut placer au second plan la préoccupation des individus pour leur santé (Thébaud-Mony, 1997, 2007).

3.2.3 Le travail de soins endossé par les femmes

Une troisième expression des rapports de genre différentialiste dans la sphère privée est la division familiale du travail domestique et des soins. Des pratiques dissymétriques – selon lesquelles la majorité du travail familial et de sa responsabilité incombe aux femmes – conduisent au phénomène du double fardeau largement documenté pour les deux terrains. Ce phénomène est d'autant plus important qu'il s'agit de femmes de classes populaires qui n'ont pas les moyens économiques d'externaliser ces tâches vers le marché.

Parmi nos enquêtées, le double fardeau des Italiennes apparaît plus important. Pour certaines, il a pu occasionner le retrait de l'emploi à temps plein peu après la fin du congé parental et la reprise d'emploi. À ce propos, la comparaison entre les deux pays met en avant les ambivalences du rôle compensatoire des mesures sociales directes et indirectes pour l'enfance et la vieillesse.

L'intervention sociale dans les soins pour la famille n'a que partiellement une fonction d'équilibrage de la dissymétrie des rapports de genre dans les couples des enquêtées (Trifiletti, 1999). En fait, la partie restante du travail de soins non pris en charge par l'État est assumée surtout par les enquêtées, les conjoints masculins français et italiens ne travaillant presque pas à l'intérieur de la famille. À la lumière de ces constats, l'intervention sociale plus extensive en France semble entériner une vision sexiste du travail familial, où l'État seconderait les femmes sans remettre en cause la division familiale du travail. La négociation de couple pour la redistribution du travail de soins n'est pourtant pas plus présente en Italie, alors que les aspects conflictuels entre les emplois des conjoints sont plus évidents. En Italie, la faible extension de l'État social se joint à un modèle familial élargi. La solidarité intergénérationnelle italienne, surtout entre femmes, peut avoir un effet compensatoire important, en subvenant aux besoins de garde des enfants. Cependant, les différences entre les familles des enquêtées sont significatives, car pour certaines, les grands-parents sont soit décédés, soit distants géographiquement ou refusent la garde journalière des enfants.

Notons de plus qu'en Italie, la gestion des soins familiaux étant déplacée au niveau intergénérationnel, la conflictualité sur cet objet paraît se déplacer essentiellement entre les femmes de la famille, tenant en dehors de toute contestation la vie de travail du père. Afin de concilier famille et emploi, Rosaria a dû passer du travail ouvrier au travail informel dans les services ménagers. La mère de Rosaria a refusé la garde quotidienne des petits-enfants, ce qui n'a pas manqué d'engendrer des conflits familiaux, « *mon père travaillait encore, ma mère n'avait pas envie toute la journée, ma belle-mère était malade ... pour ça j'ai dû m'ajuster comme ça, c'est comme ça... Eux (les grands-parents) ne te comprennent pas et moi je ne les comprends pas, donc on a eu un peu de conflits en famille... si j'y pense, si j'avais eu quelqu'un qui me garde les enfants, ma vie de travail aurait été toute différente* » (Rosaria).

D'autre part, l'effet compensatoire est incertain, car l'application de ce même principe de solidarité intergénérationnelle crée en Italie une obligation de soins des grands-parents et beaux-parents résidant à proximité, lorsqu'ils sont malades ou perdent leur autonomie, ce qui contribue à limiter l'activité professionnelle de certaines enquêtées italiennes. À la différence des Italiennes, les Françaises témoignent d'une obligation de soins envers leurs propres parents uniquement, et ces derniers en cas de perte d'autonomie ou de maladie sont en partie assistés par des aides à domicile. La division du travail de couple envers les parents semble plus égalitaire. De ce fait, la tutelle plus extensive des droits sociaux des citoyens·nes français·ses paraît s'accompagner d'une plus importante individualisation des obligations de soins, alors qu'en Italie ces mêmes tâches semblent perçues davantage comme des obligations familiales, endossées par les femmes. Au regard de ces constats, une similitude entre les deux pays apparait dans la neutralisation de la conflictualité du couple, maintenue en dépit de la diversité des mécanismes de l'organisation sociétale de la prise en charge des soins entre les structures familiales et l'État.

Pour les enquêtées de cette première catégorie, le rapport à l'emploi est caractérisé par une division différentialiste et dissymétrique du travail dans la famille, exprimée sous diverses formes, toutes liées à l'obligation de 'devenir femme' par la famille.

3.3 La précarisation par la structure économique

La deuxième catégorie d'itinéraires de précarisation concerne les enquêtées ayant poursuivi un travail à plein temps après la mise en ménage, et cela en dépit de la naissance des enfants et du manque de division familiale du travail. Il s'agit d'ouvrières non qualifiées, qui ont toujours participé aux rythmes imposés par la production, alternant aussi, en Italie, travail de nuit et de jour. Le marché de l'emploi local a été marqué par la désindustrialisation, surtout des entreprises qui recouraient à une main-d'œuvre peu qualifiée. Leur précarisation résulte donc des choix nationaux de participation à un commerce international et à la division internationale du travail (Appay, 2007).

3.3.1 Le licenciement économique soudain ou une vie professionnelle fragmentée

Parmi les itinéraires professionnels de ce type, la durée des contrats d'emploi et la position attribuée au licenciement conduisent à la distinction entre deux dynamiques de précarisation ; qui peut se produire progressivement, par fragmentation d'un parcours, ou bien soudainement, lorsqu'un licenciement économique met fin à plusieurs années d'emploi stable.

Pour les enquêtées ayant travaillé dix, vingt ou trente ans dans la même industrie, la fin de l'emploi suite à un licenciement économique paraît d'autant plus difficile à comprendre que la durée de travail a été longue. Parmi ces enquêtées, le récit de Fiorella s'enchaîne sur les trois moments-clés de l'itinéraire aboutissant à sa soudaine précarité. Elle mentionne sa mise à l'emploi en même temps que son épilogue, le licenciement économique. « ...j'ai arrêté l'école à 16 ans et je suis partie travailler dans un tissage et ça a fermé (elle rit mélancoliquement). À 17 ans, j'ai postulé à M. (usine textile), on m'a prise, j'y ai travaillé là jusqu'au licenciement en 1980. Dix-huit ans de travail là-bas! » Dans ce cas, la rupture du licenciement l'emporte sur le récit des années d'activité, ainsi que sur celui des événements familiaux comme le mariage et la naissance de sa fille. Lors des entretiens, elles semblent retrouver la mémoire de l'emploi et de la vie en passant par le récit de l'événement dominant, le licenciement ; à lui seul, cet événement paraît donner une signification à l'invisible de leurs expériences, c'est-à-dire la souffrance et le traumatisme de cette transformation.

Cela a porté les enquêtées de cette catégorie vers l'emploi pauvre et/ou précaire dans les services à la personne ou services domestiques. Après le chômage et la recherche infructueuse d'un autre emploi d'ouvrière et la dépression, Fiorella a commencé à travailler comme assistante maternelle. Elle s'occupe de trois enfants, ses revenus sont irréguliers et avoisinent les 400 euros par mois.

Dans les deux terrains, un deuxième mécanisme de précarisation par la modification de la structure économique locale, consiste en la fragmentation de la vie professionnelle. Par rapport au groupe précédent, ces enquêtées ne mentionnent pas la fin d'emploi dans leurs récits, mais présentent leur parcours comme une exténuante succession de périodes d'emploi, de chômage et de recherche d'emploi, ayant abouti aux emplois précaires.

La quête d'un nouvel emploi requiert un investissement important. Il se développe un parcours professionnel éprouvant; l'enchaînement de contrats d'emploi de courte durée pouvant être fort démotivant. Une fatigue particulière en résulte dans les récits des enquêtées, un épuisement pouvant mêler sentiments d'exploitation et de rejet. La travailleuse peut en arriver au point où elle refuse de continuer ainsi ; les investissements émotionnels et en temps dédiés à la recherche d'emploi apparaissent disproportionnés par rapport à la durée des contrats obtenus. L'expérience répétée de fins d'emploi et l'incessante recherche peuvent amener à douter du fonctionnement du marché de l'emploi, ce qui ne permet pas de donner suite à son projet

professionnel. Le changement d'emploi peut signifier la convergence et le cumul des effets négatifs entre deux processus inverses et complémentaires, cristallisant la précarité de l'itinéraire professionnel. Premièrement, la longueur de la recherche et la fréquence des fins de contrats ou de refus d'embauche peuvent annihiler l'estime de soi. Deuxièmement, les travailleuses se rapprochent de secteurs d'activités d'autant plus accessibles que les conditions de travail qui y sont appliquées s'éloignent du modèle de l'emploi à plein temps et stable. Concernant le premier de ces deux processus, la personne peut ne plus vouloir consacrer d'énergie à une recherche au résultat incertain. Concernant le second, la recherche d'un emploi meilleur peut se voir entravée par le manque de temps.

3.3.2 Le repli dans la famille ou sur soi

Après des années de réalisation dans l'emploi, les travailleuses de cette catégorie, souffrant d'un non-accomplissement dans l'emploi, ont à un certain moment opéré une dissociation entre emploi et épanouissement personnel dans le travail. Il s'agit d'un repli sur la quête de réalisation de soi dans le travail familial, la propreté de sa maison, l'éducation des enfants, etc. D'autres tentent de se réaliser dans une autre activité, comme Gabriella qui a 37 ans et n'a pas pu avoir d'enfants. L'instabilité de sa vie professionnelle a porté atteinte à son estime de soi. Elle s'avoue 'déçue' à la fin de chaque contrat en usine, car être acceptée comme ouvrière signifie pour elle 'être acceptée' tout court. Dans le récit de Gabriella, les contrats d'emploi de brève durée l'ont conduite à une dissociation entre le travail et l'activité dans laquelle elle veut se réaliser. Le travail qui était autrefois au centre de ses intérêts a aujourd'hui une fonction de subsistance dans sa vie. N'ayant plus l'énergie pour s'investir dans un emploi formel ouvrier qui s'achève toujours, elle commence à s'éloigner du marché de l'emploi, se réfugiant dans le marché du travail des services, constitué de contrats informels, à temps partiel et faiblement rémunérés – 4 à 7 euros l'heure. Elle s'active comme aide aux personnes âgées et comme aide domestique, travaillant parfois aussi quelques heures dans le bar d'une amie. Depuis ce passage à l'économie informelle, à côté de l'emploi, elle cherche à donner un sens à sa vie, étudiant la musique et écrivant des chansons. Toutefois, ses faibles revenus lui imposent la cohabitation avec un mari autrefois très violent ; elle souhaiterait divorcer si elle en avait les moyens.

Pascale a 52 ans et elle ne veut plus persévérer dans la recherche d'emploi. Après avoir connu six employeurs, deux licenciements économiques, des périodes de chômage et de nombreux entretiens de travail, elle se dit 'saturée'. Elle conçoit la possibilité de travailler uniquement pour sa famille (nourrice pour ses petits-enfants) comme un retrait forcé du marché. «*J'arrive là à un âge, c'est sûr que quand vous... bon je vous dirais que je commence à saturer là... s'ils ne me reprennent pas, j'ai ma fille qui va certainement faire un bébé, et elle me déclare comme nourrice agréée... on fera le rôle de grand-mère*» (Pascale).

Un cercle vicieux paraît s'installer, l'épuisement d'un parcours professionnel fragmenté pousse ces femmes à d'autres formules de travail, souvent informelles, d'accès plus facile mais privées de l'accès direct à la sécurité sociale. Elles passent à une formule de travail précaire, qui diminue pour elles la valeur de l'emploi, et la possibilité de s'y investir. Par cumul des désavantages, cette dissociation entre activité de travail et réalisation de soi se traduit par une aspiration diminuée, née d'une exclusion.

3.3.3 La routine et l'insertion sociale, deux obstacles à la recherche d'un meilleur emploi

Une fois entrée dans la routine d'une profession d'aide domestique et/ou de services à la personne, en sortir pour changer d'activité semble difficile. Mariapia a commencé à travailler en usine à 16 ans, en changeant trois fois d'usine, notamment après la mise en ménage, pour se rapprocher du nouveau domicile de son mari. Elle a continué à travailler à plein temps après son mariage et la naissance du premier enfant. Ensuite, elle a été obligée d'abandonner son emploi ouvrier quand, après le dépôt de bilan, l'employeur a commencé à payer le salaire de manière irrégulière en voulant lui imposer le temps partiel, trop peu rémunéré pour payer la garde de ses enfants. Elle a alors trouvé un emploi informel dans les services domestiques ; elle déclare souhaiter à présent reprendre le travail 'comme avant', donc à plein temps et formel, aussi pour les cotisations retraite. Mais ses journées n'ont pas de 'trous libres', dit-elle, car pour chercher autre chose « *il faudrait du temps... donc, je n'y pense pas parce que je n'ai pas de temps* ». Il y a un an, ses clients-employeurs se sont désintéressés de son travail, mais peu après, une collègue du même village lui a laissé son réseau de clients-employeurs, se retirant de la profession. D'après son récit, l'insertion sociale qui caractérise sa vie en milieu rural a aidé Mariapia quand elle ne pouvait plus travailler en usine. La facilité avec laquelle elle est sortie de la recherche d'emploi l'empêche aujourd'hui de se mettre véritablement en quête d'un emploi formel et à temps plein. « ...*j'ai commencé à travailler comme ça, et ensuite on venait m'appeler et je me suis rempli la semaine comme ça...* » (Mariapia). Finalement, l'emploi informel représente un avantage immédiat apparent, remédiant au besoin économique, mais constitue aussi un obstacle à une nouvelle recherche d'emploi.

3.4 Dimensions de la précarisation

3.4.1 La persistance du besoin économique en l'absence de protection sociale

Les deux catégories d'enquêtées travaillent ou cherchent un emploi, encore qu'informel et précaire. Elles ne trouvent que des emplois peu ou pas qualifiés dans les services, par nécessité économique personnelle ou familiale. Les bas revenus et l'accès réduit à la protection sociale (notamment à la retraite et à l'allocation de chômage) peuvent prolonger le besoin de travailler au-delà de l'âge de la retraite. Annamaria, mariée, âgée de 65 ans, qui à la suite du mariage et à la demande de son mari, avait

abandonné l'emploi en usine après la naissance de sa fille, s'est repliée sur des emplois de services domestiques informels. En dépit de son âge et de sa longue vie de travail, elle n'a pas de retraite propre. Les revenus de son couple étant à peine supérieurs au seuil pour l'obtention de la retraite sociale (*pensione sociale*)¹, la nécessité économique la pousse à continuer d'exercer une activité au moment de l'enquête en tant qu'employée domestique informelle et en faisant la vaisselle pour les soirées de la salle des fêtes du village. Sa préoccupation se focalise sur le moment où elle deviendra trop âgée pour arriver à avoir un emploi. De même Valeria, divorcée fait part de sa préoccupation face à la nécessité de partager les dépenses du foyer avec ses enfants, avec lesquels elle cohabite ; ceux-ci ont 20, 25 et 26 ans et ont chacun un emploi, «...*Si je vivais seule avec mon salaire, après manger, l'électricité, le chauffage, je ne pourrais pas vivre.*» La dépendance économique vis-à-vis de ses enfants ne la rassure pas face à l'avenir.

3.4.2 La déqualification

En plus des faibles rémunérations et de l'exclusion de la sécurité sociale, l'activité dans les emplois instables et à temps partiel amorce une spirale négative de déqualification. Julie, racontant le parcours des chômeurs, témoigne de sa propre histoire. Trouver un emploi est possible selon elle, mais il faut 's'accrocher' en faisant 'n'importe quoi' et en acceptant 'le travail qui se présente'. Les récits de Frédérique et de Mariapia ont en commun l'importance de l'insertion dans les réseaux sociaux locaux, qui ne leur fait pas manquer de travail informel. Il y a vingt-sept ans de cela, Frédérique s'était adressée à l'ANPE sans succès à la suite d'un licenciement économique alors qu'elle avait travaillé pendant onze ans comme ouvrière à plein temps. Elle est aujourd'hui désignée au village comme 'la reine des petits boulots' informels. Après le licenciement et quelques expériences de recherche, elle a travaillé de manière partiellement formelle (travaillant à temps partiel pour une association de services, ou sous-déclarée par les chèques emplois-service) et stable ; depuis quelque temps, cela a changé en raison de son âge ; dans ce secteur ne restent alors que les petits boulots informels et irréguliers ou les services rendus aux voisins. Comme le cas de Frédérique l'illustre, aussi bien dans l'emploi formel qu'informel, l'adaptation à l'emploi précaire instaure une dynamique de désavantage cumulatif, aboutissant dans la plupart des cas à un processus de déqualification, conduisant la travailleuse vers une vie professionnelle dépourvue d'évolution de carrière, où la précarité ne peut qu'augmenter avec l'âge.

3.4.3 L'injonction de vieillesse

Des enquêtées des deux catégories ont recherché un emploi dans le secteur industriel, mais leurs itinéraires précédents passent au deuxième plan devant le critère de

¹ En Italie, la *pensione sociale* est accordée aux membres des foyers ayant des revenus annuels inférieurs à 14.603 euros pour l'année 2008.

l'âge. Avoir plus de 35 ans signifie être trop âgée pour être recrutée dans l'emploi industriel peu qualifié, à plein temps et stable.

La Française Paulette qui a traversé de nombreuses périodes de chômage interrompues uniquement par des contrats assistés – telle est la forme de son emploi actuel – ressent la violence sociale de cette adéquation âge/productivité : « *Partout où vous vous présentez, vous n'êtes pas rentable...* » Il en va de même pour l'Italienne Valeria, ayant autrefois abandonné l'emploi d'ouvrière pour élever ses enfants. D'après elle, comme une machine, une personne se mesure à sa 'rentabilité'. C'est le déni de l'appartenance à la société, un déni implicite de la personne civilisée, c'est-à-dire la remise en cause de son appartenance même à la société, (« *Non sei più civile* ») : « *Vous êtes trop âgée. On n'est plus productif, tu n'es plus civilisée.* »

La référence à la « vieillesse au travail » semble vouloir responsabiliser pour son état de chômeuse, touchant à la perception matérielle de soi. Plusieurs enquêtées disent apprendre leur « vieillesse au travail » par les employeurs potentiels ou les fonctionnaires de l'agence pour l'emploi. Dans un enchaînement de désavantages cumulatifs, face à l'irréversibilité de ce critère, l'espoir de se réaliser dans le travail décroît, car le critère, par définition, s'aggrave avec le temps. Laure qui avait dû renoncer à un emploi pour suivre son mari gendarme, s'inquiète de l'expiration proche de son contrat assisté non renouvelable, « *Ici c'est triste, j'ai été à l'ANPE... à 40 ans, on vous dit que tu es bonne à rien, donc maintenant que j'ai 53 ans, je ne sais pas ce que ça va donner...* »

L'âge n'est qu'une facette de la dynamique complexe de normalisation de la précarisation pour les femmes de classes populaires. Dans une continuité entre désavantages cumulatifs et effets compensatoires, il semble se dessiner une trajectoire vers une position sociale identifiée par leur corps, marqué par le genre, l'âge et la classe sociale.

D'une part et paradoxalement, alors qu'elles sont éloignées des emplois industriels, supposées plus faibles en raison de l'âge et du genre, les emplois de services domestiques et à la personne sont des activités de travail physique. Nettoyer le sol et les vitres, laver des personnes âgées dépendantes sont autant d'activités à haute intensité d'efforts physiques. Mais la précarité des conditions d'emploi peut faire passer sous silence les problèmes de santé liés au travail.

D'autre part, si la transition de l'emploi des femmes de classes populaires du secteur industriel – donc du chômage industriel – vers les services domestiques et les services à la personne implique une non-reconnaissance de l'expérience professionnelle précédente, elles sont néanmoins facilement embauchées dans ce secteur. Et cela, car elles sont considérées comme compétentes en tant que femmes, selon une naturalisation de leurs capacités et donc par une hypersexualisation liée au genre et à la classe. À cet égard, l'âge et le genre semblent les avantager, ainsi que leur insertion sociale locale et la mise en ménage, conjugués au féminin. Il s'agit de fait des trois aspects favorisant le recrutement dans les emplois de soins aux personnes

âgées (Le Feuvre et Martin, 2001). Dans ce secteur, d'après la littérature, les rares hommes présents sont socialement féminisés, notamment en raison de leur statut d'immigrés (Scrinzi, 2005). Cependant, ce sont des emplois fortement précaires et fréquemment sous-déclarés, voire complètement informels qui destinent parfois ces femmes à poursuivre dans l'emploi au-delà de l'âge de la retraite. Leur désignation de travailleuses en relation à leur corps (genre et âge) est au centre de ce double processus d'exclusion et d'inclusion précaire, dans un secteur aux conditions d'emplois subalternes.

4 Discussion

L'approche processuelle de la précarisation révèle une construction multiple de la position sociale des femmes précaires, à travers la famille, le marché et l'État providence. Leur cheminement vers des emplois pauvres est naturalisée. Il s'agit de corps genrés, de femmes âgées sur le marché, de rôles sexués dans les couples.

Derrière la neutralité de genre du langage des droits, l'économie en terre démocratique semble revenir à la dynamique suivante. La ségrégation de genre dans le marché de l'emploi ainsi qu'un accès différentiel à l'État social soutiennent le mythe d'une société et d'un marché s'ouvrant aux femmes sur une base égalitaire ; parallèlement, dans les couples hétérosexuels, l'égalité juridique entre conjoints n'empêche pas les femmes d'être destinées à la pauvreté, au travail précaire et à des droits sociaux non individuels. Dans les deux cas, la restriction de l'égalité à son aspect formel semble être la base d'un renouvellement du discours justifiant des inégalités réelles par la production des nouvelles images de différence sexuelle, toujours autour du renvoi des femmes au travail domestique et de soins.

Dans un tel cadre, les effets compensatoires s'inscrivent dans les mêmes dimensions de la dissymétrie de genre. La connotation de genre des effets cumulatifs et compensatoires, s'écoulant dans le temps, construit la cohérence de la dissymétrie de genre.

Par la comparaison de deux catégories d'itinéraires de précarisation dans les deux États, j'ai pu constater les mécanismes de leur convergence notamment par le cumul des désavantages. Des secteurs d'emplois aux conditions de travail rabaisées sont implicitement attribués aux femmes, sur la base de la représentation sociale de leur utilité pour le marché, ou de leur rôle sexué dans la famille. Les trajectoires professionnelles des femmes précaires permettent de constater de nombreuses similitudes dans les rapports de genre familiaux et dans le sexism du marché de l'emploi. Ces similitudes ne sont pas réductibles à un comportement commun de genre des femmes interviewées, la seule régularité étant leurs besoins économiques et la recherche d'indépendance tout au long de la vie. Leur accès à l'économie locale est caractérisé par un déploiement cumulatif d'effets de genre et de classe, telles la

facilité d'accès à l'emploi précaire ou la diffusion des emplois informels hautement féminisés. Le « devenir femme » chez les femmes privées de possibilités d'emploi à plein temps et stable est un élément central de ce mouvement de précarisation, que ce soit par le modèle du salaire d'appoint à temps partiel, par le devenir « femme âgée » ou l'« hypersexuation » des secteurs féminisés et précaires des services à la personne. Ce qu'on retient derrière le développement diachronique de la sexuation de l'emploi et du travail est la réduction au silence de la multiplicité et de la variabilité des conflits de genre autour de la division du travail. Le genre s'impose tout naturellement, par l'extérieur : de la famille sur le marché, du marché sur la famille, par les effets cumulatifs et par leurs processus compensatoires. Dans cette cacophonie, l'impossibilité pour les femmes des classes populaires de contrôler l'organisation de leur vie, créée par des forces économiques hors d'atteinte, débouche sur un sentiment d'incompréhension autour de leurs itinéraires.

5 Références bibliographiques

- Appay, Béatrice. 1997. « Contrôle social et flexibilité ». In Appay B., Thébaud-Mony A. (eds.), *Précarisation sociale, travail et santé*. Paris : Éd. CNRS.
- Appay, Béatrice. 2005. *La dictature du succès : le paradoxe de l'autonomie contrôlée et de la précarisation*. Paris : l'Harmattan.
- Azaïs, Christian. 2006. Travail et régulations territoriales : une lecture à partir d'expériences française, italienne et brésilienne. *Cahiers d'Economie de l'Innovation*, 24(2) : 115–130.
- Bachelard, Brigitte. 2000. Présentation et synthèse. Les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants. *Collections Statistiques*, 1. 1 décembre 2008. (<http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/collstat01.htm>)
- Bergeron, Josée, Jane Jenson. 1999. Nation, natalité, politique et représentations des femmes. *Recherches féministes*, 12(1) : 83–101.
- Castel, Robert. 1999. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris : Guille-mard.
- Chol, Alexandra, Viger, Estelle. 2007. Enquête emploi. Calculs. Dares.
- Dayan-Herzbrun, Sonia. 1982. Production du sentiment amoureux et travail des femmes. *Cahiers internationaux de sociologie*, 72 : 113–130.
- Delphy, Christine. 2000. *L'ennemi principal*. Paris : Syllepse.
- Demazière, Didier. 2003. *Le chômage : comment peut-on être chômeur ?* Paris : Belin.
- Esping-Andersen, Gosta. 1999. *Social Foundations of Postindustrial Economies*. Oxford : Oxford University Press.
- Fraisse, Geneviève. 1998. *Les femmes et leur histoire*. Paris : Gallimard.
- Guillemard, Anne-Marie. 2008. Un cours de vie plus flexible, de nouveaux profils de risques, enjeux pour la protection sociale. In *Où va la protection sociale ?* Paris : PUF.
- Hirata, Helena. 1997. Division sexuelle du travail : état des connaissances. In *Stratégies de résistance et travail des femmes*. Paris : l'Harmattan.
- ISTAT. 2001 *Rapporto annuale. La situazione sociale del paese nel 2000*. Roma : ISTAT.
- ISTAT. 2005. *Rapporto annuale. La situazione del paese nel 2004*. Roma : ISTAT

- ISTAT. 2007. *La povertà relativa in Italia 2006*. Roma: ISTAT.
- Lanquetin, Marie-Thérèse, Letablier, Marie-Thérèse, Périvier, Hélène. 2004. Acquisition des droits sociaux et égalité entre les femmes et les hommes. *Revue de l'OFCE*, 90 : 13–90.
- Le Feuvre Nicky, Martin, Jacqueline. 2001. Les emplois de proximité aux ménages : de la solidarité à la précarité des emplois féminins. *Némésis*, 3 : 299–332.
- Letablier, Marie-Thérèse. 2003. Individualisation des droits sociaux et droits fondamentaux : une mise en perspective européenne. *Recherches et prévisions*, 73 : 7–24.
- Marlène Sapin, Dario Spini, Eric Widmer. 2007. Les parcours de vie. *De l'adolescence au grand âge*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Maruani, Margaret. 2003. Les working poor, version française travailleurs pauvres et/ou salariés pauvres ? *Droit Social*, 7(8) : 696–711.
- Olagnero, Manuela. 2003. Senza scendere né salire: crriere abitative di torinesi a basso reddito. In Saraceno, Chiara, Negri, Nicola (Eds.), *Povertà e vulnerabilità sociale in aree sviluppate*. Roma : Carocci.
- Paugam, Serge. 2007. *Le salarié de la précarité: les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*. Paris : Presses universitaires de France.
- Saraceno, Chiara and Manuela Naldini. 2001. *Sociologia della famiglia*. Bologna : Il Mulino.
- Saraceno, Chiara. 2003. *Mutamenti della famiglia e politiche sociali*. Bologna : Il Mulino.
- Saraceno, Chiara and Nicola Negri (Eds.). 2003. *Povertà e vulnerabilità sociale in aree sviluppate*. Roma : Carocci.
- Saraceno, Chiara. 2003. Conclusioni : Vulnerabilità, povertà, disuguaglianza. In Saraceno, Chiara, Negri, Nicola (Eds.), *Povertà e vulnerabilità sociale in aree sviluppate*. Roma : Carocci.
- Scrinzi, Francesca. 2005. Les hommes de ménage ou comment aborder la féminisation des migrations en interviewant les hommes. *Migrations et société*, 99–100 : 229–240.
- Thébaud-Mony, Annie. 1997. Le rapport santé-travail : instrument et enjeu de la précarisation sociale. In Appay, Béatrice et Thébaud-Mony, Annie. (sous la dir. de) *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris : Éd. CNRS.
- Thébaud-Mony, Annie. 2007. *La mort au travail: de l'irresponsabilité pénale et de ses conséquences*, Paris : Éditions techniques et économiques.
- Trifiletti, Rossana. 1999. Welfare Regimes and the Worsening position of Women. *Journal of European Social Policy*, 9(1) : 49–64.
- Walby, Sylvia. 1998. Les figures emblématiques de l'emploi flexible. In Maruani, Margaret (Ed.) *Les nouvelles frontières de l'inégalité*. Paris : La découverte.

WIDERSPRUCH

Beiträge zu
sozialistischer Politik

56

Krankheit / Gesundheit

Krise und Reform des Gesundheitssystems;
Invalidenversicherung, Kranksein in der Illegalität;
Zweiklassen-Medizin; Genetifizierung der Medizin;
Depression, Arbeitssuizid und Widerstand;
Care-Arbeit und Geschlechterregime;
Arbeitsmarktintegration; Leistung, Markt, Moral

C. Goll, P.-Y. Maillard, T. Gerlinger, A. Schwank,
D. Winizki, T. Lemke, A. Rau, K. Becker, T. Engel,
U. Brinkmann, S. Schilliger, K. Wyss, I. Sedlak,
H. Lindenmeyer, H. Schatz

Arbeitspolitik und Krise

M. Massarrat: Vollbeschäftigungskapitalismus
F. Segbers: Weniger Erwerbsarbeit ist mehr
K. Pickshaus / H.-J. Urban: Gute Arbeit
A. Rieger / H. Baumann: Gesamtarbeitsverträge
A. Frick: Sichert Kurzarbeit Arbeitsplätze?

240 Seiten, Fr. 25.– (Abonnement Fr. 40.–)

zu beziehen im Buchhandel oder bei

WIDERSPRUCH, Postfach, 8031 Zürich

Tel./Fax 044 273 03 02

vertrieb@widerspruch.ch www.widerspruch.ch